
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2017

PROCES VERBAL

Le trois octobre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames, BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : GARIOU Béatrice, LACHAUD Elsa, LUCAS Sylvie, DUPONT David.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS

Manuella PELLETIER-SORIN fait un point au conseil municipal sur l'avancement des travaux de la salle de sports. A l'appui de photographies, on peut y constater l'avancement de la pose du sol et la mise en place des estrades qui pourront accueillir 200 personnes. Elle informe le conseil que la prochaine étape concernera les tracés de terrains. Elle présente également accompagnés de photographies, 2 devis chiffrés pour la mise en place de placards grillages, nécessaire au stockage du matériel des différentes associations utilisant la salle. Une différence importante de tarif se démarque et se justifie par la différence de diamètre des tubes utilisés (plans identiques) mais qui sera pour le plus petit amplement suffisant. Le conseil municipal accorde donc le chantier à l'entreprise EURL Chantereau Bernard qui propose le chiffrage le plus bas.

RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le rapport 2016 sur le prix de l'eau et sur la qualité du service public établi par Atlantic'eau - Syndicat Départemental d'Alimentation en eau potable de Loire-Atlantique. Le conseil municipal adopte le rapport 2016 à l'unanimité.

ACTUALISATION DES TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT SAUR

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2018. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le principe de l'équilibre budgétaire qui s'applique également au budget annexe d'assainissement.

Prenant en considération ce principe budgétaire et l'application obligatoire de la loi NOTRE en 2020 pour le passage de la gestion de la station d'épuration à l'intercommunalité, le Maire propose de revenir aux tarifs 2014, soit une redevance d'assainissement à 1.15 € par m³ d'eau consommé pour l'année 2018 et un montant de l'abonnement à 19 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de revenir aux tarifs 2014 pour les habitations raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement, branchées au réseau d'eau potable mais

également pour les habitations alimentées en eau potable par un puits sur une base forfaitaire de 30 m³.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La direction générale des finances publiques de Machecoul informe la commune que des créances correspondants à des factures cantine et périscolaire sont irrécouvrables de par leur infériorité au seuil de poursuite et demande leur admission en non-valeur pour un montant global de 73.20 €.

Le conseil municipal admet en non-valeur les titres irrécouvrables susmentionnés pour une somme de 73.20 €.

MOBILIER EXTÉRIEUR

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une réflexion sur l'aménagement des espaces verts situés auprès de la salle de sports. Les membres du conseil soulevant le fait que la période hivernale n'était pas des plus propices et que la commune était toujours victime de vandalisme, il a été décidé d'attendre le printemps pour une prise de décision et dans cette attente une demande de devis pour des bancs serait alors effectuée.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

Monsieur Le Maire détaille les différents devis reçus par l'entreprise Sud Loire COUVERTURE concernant l'entretien de différents bâtiments communaux. Pour le démoussage sur les toitures de l'église et de la bibliothèque le montant H.T s'élève à 2 249 €. Pour la réparation du pilier de l'église donnant côté rue de l'Eglise, le montant toujours en H.T s'élève à 1 794 €, et pour les réparations à faire sur la sacristie (*ardoises, arrêtières et nettoyage chesneau*) le montant du devis est de 960 € H.T, soit un total global de 5 003 H.T validé par le conseil municipal.

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Le Maire avait exposé aux membres du conseil le constat effectué par les services départementaux de la présence de champignons dans les archives. Il avait alors été validé le fait d'y installer une ventilation ainsi qu'un déshumidificateur. Monsieur Le maire présente donc le devis de la SARL PADIOU Alain pour l'installation d'un déshumidificateur avec VMC, pour un montant de 653.70 € H.T, approuvé par le conseil municipal. De plus, il précise la nécessité de changer le chauffage qui aujourd'hui ne fonctionne plus mais qui s'explique par son ancienneté de plus de 30 ans. Il est également indiqué au conseil le besoin pour une meilleure efficacité de changer l'ouverture donnant plein nord. En effet, celle-ci étant en simple vitrage il serait plus judicieux de la remplacer par un double vitrage.

Concernant la vétusté des peintures intérieures de la mairie, un devis a été demandé à Etienne SIRE pour le hall d'accueil, le bureau d'accueil et le bureau de la comptabilité. Celui-ci s'élevant à 2 138.58 € H.T, le conseil municipal a donné son feu vert pour le lancement des travaux.

COMMISSION BULLETIN

Sabrina JAUNET présente au conseil les premières décisions prises par la commission concernant la couverture du bulletin et le sujet abordé sur la page centrale. Le conseil municipal rejoint la commission dans les idées proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande d'emplacement pour un commerce itinérant (pizza, galettes, crêpes,...) a été reçue en mairie courant septembre. L'emplacement étant disponible, le conseil municipal accorde

l'emplacement situé à côté de la bibliothèque pour le mardi ou le mercredi soir, ne faisant ainsi pas de concurrence direct avec le commerce existant.

Les bénévoles de la bibliothèque informent par courrier la mairie que leur activité ne cesse d'accroître et que par ce fait ayant atteint 4 500 livres ils ne peuvent plus accepter les dons. Les étagères étant toutes remplies, il est aujourd'hui nécessaire d'en acquérir de nouvelles et de revoir l'agencement. Par ce fait, le conseil municipal décide d'accorder l'achat de nouvelles étagères et Monsieur Le Maire précise qu'il conviendra d'un rendez-vous pour voir directement sur place les besoins et les achats à effectuer.